



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électriques aux tarifs réglementés de vente - Avenant n° 1**

Le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et le service public de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente a été signé en décembre 2019 pour une durée de 25 ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

A ce contrat était annexé un schéma directeur des investissements, ainsi qu'un premier plan pluriannuel des investissements d'une durée de 4 ans. (joint en annexe)

Le Plan Pluriannuel d'investissement étant arrivé à terme, il convient de le renouveler.

Etaient aussi annexées à ce contrat 8 conventions techniques portant sur les sujets suivants :

- Accompagnement TE Dijon métropole,
- Capacity Dijon métropole,
- Elagage Dijon métropole,
- Linkylux Dijon métropole,
- Partenariat,
- Partenariat VYV Solidarités,
- Partenariat métropole connectée
- Planification technique Dijon métropole.

La convention élagage a été remplacée en juin dernier par une nouvelle convention élagage.

Il convient de supprimer les conventions arrivées à terme échu (Capacity, Linkylux, VYV solidarités, métropole connectée) ne présentant plus d'enjeux techniques, de conserver la convention planification technique renouvelé tacitement chaque année et de renouveler les conventions d'accompagnement à la transition écologique et de partenariat (autrefois appelée convention article 8).

Un bilan du premier plan pluriannuel d'investissement a été réalisé. Il confirme que les choix et le niveau d'investissement définis dans ce premier PPI ont permis de :

- Maintenir la résilience du réseau aérien face aux aléas climatiques,
- Fiabiliser les réseaux aériens HTA,
- Accélérer la résorption des câbles HTA souterrains incidentogènes,
- Accélérer la résorption des câbles BT souterrains incidentogènes,
- Accélérer la résorption des fils nus BT incidentogènes en zones urbaines,
- Développer la technologie SMART GRIDS au service de la modernisation de l'exploitation des réseaux (automatisation et compteurs communicants)
- Renforcer le réseau pour accompagner la croissance des EnR (postes source et tenue du seuil de tension)

Sur la durée de ce premier PPI, les différents engagements techniques étaient couverts par un engagement financier à hauteur de 3,6 M€ pour l'atteinte des objectifs techniques prévus. Il a été réalisé à 131%.

Le nouveau PPI négocié entre le concessionnaire et Dijon métropole prévoit de continuer dans la poursuite des objectifs définis par le premier PPI, avec un engagement de résorber l'ensemble des réseaux fils nus à l'échéance du contrat. Il prévoit aussi de travailler à la sécurisation de l'alimentation électrique des clients non inondés alors que le poste de transformation qui les dessert est inondé.

Un budget de 3,86 M€ est inscrit à ce nouveau PPI pour couvrir les objectifs techniques identifiés. Des indicateurs de suivi, mesurés annuellement, sont associés pour évaluer l'efficacité de ce plan d'investissement.

En annexe de cette délibération sont joints :

- La nouvelle annexe 2B au contrat,
- La nouvelle convention de partenariat qui reprend les termes de la première convention,
- La nouvelle convention de partenariat pour l'accompagnement de Dijon métropole à la transition écologique qui définit les champs d'actions ainsi qu'un budget de 50 k€/an.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant 1 au contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente ;
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN